

Rapport moral

Exercice 2016 -2017

Les nouvelles

Au 30/06/2017, nous avons enregistré 3243 licences contre 3516 l'année précédente soit - 273. Le nombre de licenciés jeunes (scolaires + cadets) est passé de 359 à 183 soit - 176 jeunes. Ces chiffres sont alarmants et il convient à tous d'en prendre conscience. La Commission Informatique et Communication vous a proposé, par l'intermédiaire de Monique Boucaud sa présidente, plusieurs moyens de promotions, d'informations, d'aides diverses. Avant elle, Martine Guignard avait mis à votre disposition des affiches, très porteuses, à distribuer dans les lieux publics. Très peu de club ont paru intéressés d'où le découragement de ces bénévoles pourtant très impliqués. Je fais, à nouveau appel, à vous tous. Le comité est une grande famille et ne peut survivre sans votre totale collaboration.

Pour information les 10 clubs les plus importants en nombre de licenciés et leur évolution :

1. Bridge Club Le Bouscat : 446 (-10)
2. Bridge Club Mérignac Pessac Eysines : 361 (-32)
3. Bridge Club de Gradignan-Bordeaux : 281 (-12)
4. Bordeaux Bridge Club Esprit Des Lois : 156 (+1)
5. Nouveau Cercle de Bridge Arcachonnais : 154 (-26)
6. Club de Bridge du Pyla Sur Mer : 126 (+23)
7. Le Trèfle Andernosien Bridge Club : 95
8. Biscarosse Bridge Club : 93 (-15)
9. Bergerac Bridge Club : 93 (-9)
10. Bridge Club Villeneuvois : 93 (-8)

Toutes nos félicitations aux clubs ayant progressé, notamment au Club de Bridge du Pyla et au Trèfle Andernosien Bridge Club qui passe de « non classé » en 7^{ème} position.

En dehors de ces chiffres, nous encourageons fortement les « petits clubs » qui s'efforcent de progresser voire de subsister en leur assurant notre soutien.

A cet effet, nous vous rappelons que 30 bridgemates sont à la disposition de tous les clubs une fois par an, assortis d'un arbitre bénévole pour le nombre de tables correspondant. Si plus de 30 tables, nous considérons que vous devez faire appel à un arbitre « professionnel ».

Les bridgemates seront, toutefois, à votre service selon disponibilité.

Lors du dernier Conseil Fédéral auquel je n'ai malheureusement pas pu assister (j'avais donné mon pouvoir à Francis Vesseron qui a eu un empêchement de dernière minute), il a été annoncé un résultat négatif de 451 000€. La FFB a donc sollicité un prêt auprès de son nouveau partenaire le Crédit Mutuel assorti d'une hypothèque de premier rang. Après de multiples échanges par mail, les comités se sont mobilisés pour consentir une avance sur le règlement des licences ce qui assure la trésorerie jusqu'à mi-décembre. Nous avons-nous-mêmes consentis une avance de 10 000€. Il était question de 1000€ par licenciés, mais notre trésorerie ne nous le permet pas et il n'est pas question de mettre en péril les finances du comité.

En ce qui concerne le prévisionnel 2017/2018, le résultat intégrant Lyon 2017 est légèrement positif.

Le bilan définitif des championnats de Lyon n'est pas encore connu.

Divers points sont discutés :

Tablettes : le fournisseur Delta s'était engagé à ce que le projet soit finalisé et les tablettes utilisables à Lyon. Un contrat avait été signé pour la fourniture de 9 000 tablettes sur 3 ans et une avance de 100 000€ a été versée en mars

Hors la FFB a estimé ne pouvoir s'engager sur un produit non prêt pour Lyon et loin des besoins et cahier des charges attendus.

Un cabinet d'avocats est désormais pleinement intégré à une démarche de tentative de conciliation prévue en septembre, l'objectif étant de sortir du contrat dans les meilleures conditions possibles.

EASI : pourquoi y a-t-il une telle différence entre le coût prévisionnel et le coût actuel ?

Tout d'abord, comme souvent dans ce genre de projet, le cahier des charges a été sous-évalué.

Par ailleurs la maîtrise d'œuvre a été sous traitée, ce qui s'est avéré productif mais générateur de coûts très importants.

Valérie Besse précise la nouvelle organisation du service informatique :

- mise en place d'un responsable du service informatique
- décélération de l'implication des prestataires dès août 2017 et en même temps, transfert de compétences vers le service informatique FFB.
- A partir de janvier 2018, la maîtrise d'œuvre/gestion de projet sera internalisée et la FFB ne fera plus appel qu'à un seul développeur chez notre prestataire, probablement pas à temps plein.

Siège social de la FFB : une étude complète va être conduite afin d'évaluer l'intérêt de conserver l'activité de la FFB dans les locaux actuels.

Une étude est en cours pour louer le 5ème étage à une entreprise voisine. Ce serait un bail à titre précaire afin de pouvoir récupérer rapidement les locaux si besoin. La location prévue rapporterait 40 000€ par an.

Tous ces problèmes sont clairement exposés dans le CR du Conseil Fédéral que je tiens à votre disposition.

Démarches auprès du ministère des sports

Patrick Grenthe a reçu Bruno Gares, conseiller en charge du développement de la pratique sportive au Ministère des sports, avec Serge Plasterie, Président du club de bridge parisien BCSH et proche de Bruno Gares et Laura Flessel. Ils ont été favorablement impressionnés par l'organisation des Championnats du Monde lors de leur visite de la Cité Internationale. Le travail va continuer dès septembre. Si le bridge est enfin reconnu comme sport, non seulement cela modifierait la perception de notre jeu auprès du grand public, mais les conditions financières et fiscales pour les clubs, les comités et pour la fédération évolueraient favorablement.

Il insiste aussi sur le fait qu'il est très important de signer une 3ème convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

Point sur le service civique.

Une expérience utile et citoyenne pour les jeunes, qui remplit pleinement ses objectifs de mixité sociale et de cohésion nationale.

Actuellement la FFB a des habilitations pour 21 comités et 6 clubs mais cela peut évoluer.

Nous avons un agrément pour 200 personnes, on peut donc répondre aux besoins de clubs.

Les postes créés ou en création sont :

- Club de Douai: 1 emploi,
- Comité de Côte d'Azur : 2 emplois,

- Comité d'Alsace: 1 emploi,

DOUAI: le poste est effectif depuis un peu plus d'un mois (début juillet). Il s'agit d'un jeune titulaire d'un BTS en comptabilité.

Il travaille 24h par semaine (lors de chaque tournoi journalier). Actuellement il travaille à l'accueil, au bar, et à l'organisation partielle des tournois.

En septembre il aidera à l'organisation des portes ouvertes, la formation au bridge avec les élèves débutants de l'école de Bridge, la formation au civisme et aux premiers soins, et au final à l'organisation complète des tournois, et les services aux joueurs

Bernard Fargeot explique les 2 profils qu'il a retenu et pourquoi, parmi les demandes qu'il a reçues.

L'objectif est de demander un avenant fin 2017 pour pouvoir intégrer les clubs qui seraient intéressés. Ce service civique anticipe la création d'emplois dans des clubs.

Ces emplois permettent d'orienter le développement vers des cibles qui sont moins traditionnelles et c'est un outil au service du développement et au renforcement de la convivialité au sein des clubs. Pour toute information, utilisez le lien suivant : [a2ce58c373918ca1c5d51fbb554633ae93f3b150.pdf](#).

L'Assemblée Générale de la FFB aura lieu le 28 octobre prochain et je ne manquerai pas de vous faire part de nouvelles « plus fraîches »

Les compétitions/le palmarès

Intervention de Jacques Arditi

Le budget

Intervention de Monique Guillaume

Les jeunes

Intervention de Hervé Lagrée et de Justine Rabbe

La Convention avec le Ministère de l'Education Nationale

Intervention de Gérard Vinrich

Maison du Bridge/généralités

Les suites de l'incendie de la Maison du Bridge :

Un dossier est à votre disposition au secrétariat. Vous y trouverez le détail des opérations entreprises. Le Comité n'ayant pas été jugé responsable du sinistre, l'assurance de SBI en assure l'indemnisation. Tous les devis ont été acceptés pour un montant total de 35 944,78€ et nous avons touché une indemnité immédiate de 29 343,92€ qui permettra de couvrir les premiers frais sans menacer notre trésorerie. Le reste sera réglé après présentation des factures acquittées. Il reste à négocier un dépassement du devis de la société chargée du chauffage/climatisation ainsi qu'une demande faite auprès de l'assurance AXA pour perte d'exploitation du BCMPE.